



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Points 5, 6 et 18 a) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

**Forum politique de haut niveau pour le développement durable,
organisé sous les auspices du Conseil économique et social**

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
développement durable**

Point annuel sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-joint son rapport sur les objectifs de développement durable établi en coopération avec le système des Nations Unies. Ce rapport, fondé sur les dernières données en date concernant l'ensemble d'indicateurs du cadre mondial, donne un aperçu général de la réalisation des objectifs de développement durable^a.

^a Le rapport a été soumis le 10 mai 2017 de façon que puissent y figurer les données actualisées présentées par un petit nombre d'organisations internationales.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (8 juin 2017).



Introduction

1. Le présent rapport, établi en application du paragraphe 83 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », doit éclairer le forum politique de haut niveau sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il est établi chaque année par le Secrétaire général en collaboration avec le système des Nations Unies. Il est fondé sur le cadre mondial d'indicateurs élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et adopté par la Commission de statistique à sa quarante-huitième session, qui s'est tenue en mars 2017 (voir E/2017/24, ch. premier, partie A et annexe I).

2. Le rapport donne un aperçu général des progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs du Programme 2030, évalués à l'aune d'un ensemble d'indicateurs pour lesquels des données étaient disponibles au mois d'avril 2017. Certaines cibles ne sont pas prises en compte à ce stade, soit du fait de l'insuffisance des données, soit parce qu'elles sont mesurées par des indicateurs qui sont toujours en cours d'élaboration. Pour la plupart des indicateurs considérés, les valeurs représentent des ensembles mondiaux, régionaux ou sous-régionaux. Elles sont calculées à partir des données tirées des systèmes statistiques nationaux puis compilées par différents organismes internationaux en fonction de leur mandat ou domaine de compétence respectifs. Les données nationales sont souvent ajustées afin de pouvoir être comparées au niveau international et lorsqu'elles font défaut, les institutions internationales procèdent à des estimations¹.

3. La composition des régions et des sous-régions dans le présent rapport repose sur les divisions géographiques de l'Organisation des Nations Unies, quelque peu modifiées afin de former, dans la mesure du possible, des groupes de pays pour lesquels une analyse significative pouvait être menée². Même si les chiffres présentés par groupe constituent un moyen pratique de suivre les progrès accomplis, la situation de certains pays pris individuellement dans une région donnée peut s'écarter sensiblement des moyennes régionales. L'annexe statistique du présent rapport et une plateforme rassemblant les données et métadonnées disponibles aux niveaux mondial, régional et national concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable figurent dans un document complémentaire qui sera consultable en anglais seulement à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

4. La disponibilité de données ventilées de bonne qualité et à jour est essentielle pour la prise de décisions fondées sur des données d'observation et la responsabilisation des acteurs de la mise en œuvre du Programme 2030. Pour pouvoir suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, il faut disposer d'un volume de données et de statistiques sans précédent, et ce à tous les niveaux, ce qui constitue un véritable défi pour les systèmes statistiques nationaux internationaux. La communauté statistique mondiale s'emploie à moderniser et à renforcer ces systèmes pour assurer la prise en compte de tous les aspects de la production et de l'utilisation de données pour le développement durable.

¹ Des informations supplémentaires sur les indicateurs décrits dans le présent rapport, la disponibilité des données et la méthode d'élaboration des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que la liste de toutes les organisations participantes, pourront être consultées à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs>.

² Le détail de la composition des groupes régionaux retenue pour le présent rapport pourra être consulté à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/regional-groups/>.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

5. Même si le taux de pauvreté mondial a été réduit de moitié depuis l'an 2000, il faut redoubler d'efforts pour augmenter les revenus des personnes qui vivent toujours dans une pauvreté extrême, en particulier en Afrique subsaharienne, soulager leurs souffrances et renforcer leur résilience. Il est nécessaire d'élargir la portée des systèmes de protection sociale et d'atténuer les risques dans les pays sujets à des catastrophes, qui sont aussi souvent les plus démunis.

- En 2013, on estimait que 767 millions de personnes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté international, fixé à 1,90 dollar par jour, contre 1,7 milliard en 1999. Le taux mondial de pauvreté est ainsi tombé de 28 % en 1999 à 11 % en 2013. Les progrès les plus marqués ont été faits en Asie de l'Est et du Sud-Est, où le taux de pauvreté est passé de 35 % à 3 % entre 1999 et 2013. En revanche, 42 % de la population d'Afrique subsaharienne vivait toujours en 2013 dans le dénuement le plus extrême.
- En 2016, un peu moins de 10 % des travailleurs et leurs familles dans le monde vivaient avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour, contre 28 % en 2000. Dans les pays les moins avancés, en 2016, près de 38 % des travailleurs vivaient en dessous du seuil de pauvreté.
- Les systèmes de protection sociale sont un outil incontournable pour prévenir et réduire la pauvreté et les inégalités à tous les stades de la vie humaine par le versement de prestations sociales au bénéfice des enfants, des jeunes mères, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes démunies et sans emploi. Selon les données préliminaires, en 2016, 45 % seulement de la population mondiale bénéficiait d'un système de protection sociale, dont la couverture variait par ailleurs sensiblement selon les régions et les pays.
- Cette même année, 68 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite percevaient une pension. Cette moyenne mondiale cache toutefois de profondes disparités régionales. En Océanie, Australie et Nouvelle-Zélande exceptées, et en Afrique subsaharienne, le pourcentage de personnes ayant atteint l'âge de la retraite et recevant une pension s'établissait en 2016 respectivement à 10 % et 22 %.
- D'autres groupes vulnérables sont également privés de protection sociale. Toujours en 2016, au niveau mondial, seuls 28 % des personnes lourdement handicapées recevaient une pension d'invalidité, 22 % des chômeurs une allocation chômage, et 41 % des parturientes des prestations de maternité.
- Le renforcement de la résilience des populations pauvres et l'appui à la réduction des risques de catastrophe sont au cœur d'une stratégie de développement visant à mettre fin à l'extrême pauvreté dans les pays qui en souffrent le plus. Les pertes économiques dues à des catastrophes représentent en moyenne 250 à 300 milliards de dollars par an. Les risques de catastrophes dans le monde sont fortement concentrés dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (tranche inférieure). Les petits États insulaires en développement sont touchés de manière disproportionnée compte tenu de la taille de leur économie.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

6. Des progrès notoires ont été faits depuis l'an 2000 en matière de lutte contre la faim et la malnutrition. Pour éradiquer ces deux fléaux et celui de l'insécurité alimentaire, il faudra cependant poursuivre et cibler les efforts déployés, notamment en Asie et en Afrique. Il convient d'investir davantage dans le secteur agricole, notamment par la dépense et l'aide publiques, afin de renforcer les capacités de production agricole.

- La proportion de personnes sous-alimentées dans le monde a diminué, passant de 15 % (soit 930 millions de personnes) en 2000-2002 à 11 % (soit 793 millions de personnes) en 2014-2016.
- En 2016, on estime que 155 millions d'enfants de moins de cinq ans souffraient d'hypotrophie nutritionnelle, un retard de croissance dû à la malnutrition chronique. La prévalence mondiale de cette maladie est tombée de 33 % à 23 % entre 2000 et 2016. En 2016, les trois quarts des enfants souffrant d'un retard de croissance vivaient en Asie du Sud ou en Afrique subsaharienne.
- On estimait cette même année que 52 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde souffraient d'émaciation, c'est-à-dire qu'ils présentaient un poids trop faible par rapport à leur taille, généralement du fait d'une très grave pénurie alimentaire ou d'une maladie. Le taux mondial d'émaciation s'affichait alors à 7,7 %, le taux régional le plus élevé (15,4 %) ayant été enregistré en Asie du Sud. À l'opposé, 41 millions d'enfants de moins de cinq ans dans le monde (soit 6 % de ce groupe de population) étaient en surpoids ou souffraient d'obésité.
- Il ne sera possible d'éliminer la faim qu'en assurant la viabilité des systèmes de production alimentaire et la résilience des pratiques agricoles. Il faudra notamment s'attacher à préserver la diversité génétique de la faune et de la flore, qui est un aspect essentiel de la production agricole et alimentaire. En 2016, 4,7 millions d'échantillons de graines et de matériel phytogénétique à usage alimentaire ou agricole, soit 2 % de plus qu'en 2014, ont été mis à l'abri dans 602 banques génétiques situées dans 82 pays et dans 14 centres régionaux et internationaux. La cryoconservation du matériel génétique animal se pratique également, mais elle ne concerne que 15 % des espèces présentes sur les territoires nationaux, selon les informations soumises par 128 pays. Le matériel génétique ainsi préservé ne permettrait de reconstituer que 7 % des espèces animales locales si jamais ces dernières venaient à disparaître. Au mois de février 2017, on considérait que 20 % des espèces locales présentaient un risque d'extinction.
- Davantage d'investissements sont nécessaires pour renforcer les moyens mis au service de la productivité agricole. Toutefois, l'indice d'orientation agricole mondial, calculé en divisant la part de l'agriculture dans les dépenses des pouvoirs publics par la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB), a reculé, passant de 0,38 à 0,24 entre 2001 et 2013, puis à 0,21 en 2015.
- La part des aides sectorielles affectées à l'agriculture par les États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a chuté, passant de près de 20 % au milieu des années 1980 à 7 % à la fin des années 1990, niveau auquel elle s'est stabilisée jusqu'en 2015. Cette diminution reflète le choix qui a été fait de

privilégier les secteurs sociaux par rapport aux aides au financement des infrastructures et à la production.

- En 2016, 21 pays, dont 13 en Afrique subsaharienne, ont vu le prix d'un ou plusieurs produits céréaliers de base atteindre sur le marché intérieur un niveau élevé ou assez élevé par rapport à leur prix habituel. Au premier rang des causes de la flambée des prix se trouvaient la baisse de la production intérieure, la dépréciation monétaire et l'insécurité. Des augmentations locales des prix du carburant ont également poussé les prix alimentaires à la hausse.
- Quelques progrès ont été faits en matière de prévention des distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux. Le montant global des subventions à l'exportation a diminué de 94 % entre 2000 et 2014. En décembre 2015, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont adopté une décision ministérielle visant à éliminer les subventions aux exportations agricoles et à restreindre les mesures à l'exportation d'effet équivalent.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

7. Depuis l'an 2000, des progrès considérables ont été faits dans de nombreux domaines de la santé. Cela étant, afin d'atteindre d'ici à 2030 les cibles prévues en matière de santé dans les objectifs de développement durable, ce mouvement devra s'accélérer, notamment dans les régions qui supportent la plus forte charge de morbidité.

Santé procréative, maternelle, néonatale et infantile

- En 2015, le taux mondial de mortalité maternelle s'établissait à 216 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Pour atteindre l'objectif visé et passer sous la barre des 70 décès maternels d'ici 2030, le taux de mortalité maternelle devra diminuer d'au moins 7,5 % par an, soit le double du rythme annuel atteint entre 2000 et 2015. La plupart des décès maternels sont évitables. En 2016, dans le monde, 78 % des accouchements aboutissant à une naissance vivante ont été supervisés par des personnes qualifiées, contre 61 % en 2000. Cependant, le taux enregistré pour l'Afrique subsaharienne n'était que de 53 %.
- Le taux mondial de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 43 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015, ce qui représente une baisse de 44 % depuis l'an 2000. Ce taux reste toutefois très élevé en Afrique subsaharienne, où l'on comptait 84 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015.
- C'est pendant la période néonatale, soit les 28 premiers jours de leur vie, que les enfants sont les plus vulnérables. En 2015, le taux mondial de mortalité néonatale s'établissait à 19 décès pour 1 000 naissances vivantes, contre 31 pour 1 000 en 2000. Les régions les plus durement frappées par la mortalité néonatale sont l'Asie Centrale, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne, où l'on enregistrerait 29 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015.
- Pour la bonne santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescentes, il est primordial de prévenir les grossesses non désirées et de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes en assurant l'accès universel à des services de soins de santé sexuelle et procréative. En 2017, 78 % des femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans) mariées ou en couple

recouraient à des méthodes modernes de planification familiale, contre 75 % en 2000. Des progrès considérables ont été faits dans les pays les moins avancés, où ce chiffre a progressé de 18 points de pourcentage entre 2000 et 2017.

- Le taux mondial de natalité chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans a diminué de 21 % entre 2000 et 2015; il a même chuté de plus de 50 % en Amérique du Nord et en Asie du Sud. Le taux de natalité chez les adolescentes reste cependant élevé dans les deux tiers des pays du monde, où l'on comptait plus de 20 grossesses pour 1 000 adolescentes en 2015.

Maladies infectieuses

- Des avancées notoires ont été faites dans la lutte contre les maladies infectieuses. En 2015, le nombre de nouveaux cas d'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) était de 0,3 pour 1 000 personnes non infectées pour l'ensemble de la population mondiale, et de 0,08 pour 1 000 chez les enfants de moins de 15 ans. Ces valeurs sont en baisse respectivement de 45 % et de 71 % par rapport à celles de l'an 2000. L'incidence de l'infection à VIH est restée élevée en Afrique subsaharienne, avec 1,5 nouveau cas déclaré pour 1 000 personnes non infectées en 2015.
- La même année, 10,4 millions de nouveaux cas de tuberculose ont été signalés partout dans le monde, soit 142 nouveaux cas pour 100 000 personnes, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport aux chiffres de 2000. L'incidence mondiale du paludisme s'est réduite de 41 % entre 2000 et 2015, année au cours de laquelle elle s'établissait à 94 nouveaux cas pour 1 000 personnes à risque. En 2015, 1,6 milliard de personnes avaient besoin d'un traitement ou de soins collectifs ou individuels pour soigner des maladies tropicales négligées, soit 21 % de moins qu'en 2010.
- Toujours en 2015, 1,34 millions de décès ont été imputés à l'hépatite, dont 0,9 million à l'hépatite B qui peut être évitée grâce à la vaccination; le taux mondial de couverture vaccinale de cette maladie pour les enfants âgés d'un an a progressé, passant de 29 % en 2000 à 84 % en 2015.
- Parmi les principaux facteurs de risques de maladies infectieuses et de mortalité, on peut citer l'absence de services d'approvisionnement en eau salubre, d'assainissement et d'hygiène, qui touche de manière disproportionnée les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie Centrale ou du Sud. Dans ces deux régions, le taux de mortalité lié à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène s'établissait respectivement à 46 et 23 décès pour 100 000 personnes en 2012, quand il était de 12 pour 100 000 au niveau mondial.

Maladies non transmissibles et santé mentale

- En 2015, quelque 13 millions de personnes sont décédées prématurément (avant d'avoir atteint l'âge de 70 ans) des suites de pathologies cardiovasculaires, d'un cancer, de maladies respiratoires chroniques ou du diabète. Cela représente 43 % de l'ensemble des décès prématurés recensés dans le monde à cette date. Entre 2000 et 2015, la probabilité de mourir entre 30 et 70 ans du fait de l'une de ces quatre pathologies est passée de 23 % à 19 %. Cette diminution n'est toutefois pas suffisante pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 consistant à réduire d'un tiers le taux de mortalité prématurée due à ces maladies.

- Les troubles mentaux tels que la dépression peuvent entraîner des suicides. Ainsi, 800 000 personnes se sont donné la mort en 2015, les hommes étant deux fois plus susceptibles de passer à l'acte que les femmes.
- La consommation d'alcool et de tabac vient encore alourdir le fardeau des maladies non transmissibles. La Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été ratifiée par 180 pays rassemblant 90 % de la population mondiale. Cependant, en 2015, plus de 1,1 milliard de personnes, principalement des hommes, consommaient du tabac. La proportion de fumeurs chez les personnes âgées de 15 ans ou plus est passée de 23 % à 21 % entre 2007 et 2013. En 2016, chez cette même population, la consommation moyenne d'alcool pur était de 6,4 litres par an et par personne.
- La pollution de l'air, en extérieur comme dans les habitations, est le plus grave des risques sanitaires environnementaux. On estime qu'en 2012, la pollution causée dans les habitations par l'utilisation en cuisine de combustibles polluants ou de matériel de cuisson inadaptés a entraîné 4,3 millions de décès, et 3 millions de personnes seraient mortes du fait de la pollution atmosphérique due à la circulation automobile, à la production industrielle, à l'incinération des déchets et à l'utilisation de combustibles par les particuliers.

Autres risques sanitaires

- En 2013, environ 1,25 million de personnes sont mortes d'un traumatisme dû à un accident de la circulation, première cause de mortalité chez les hommes âgés de 15 à 29 ans. Le nombre de décès survenant dans le cadre de ces accidents a augmenté de 13 % depuis 2000 au niveau mondial.
- En 2015, on estime que 108 000 personnes dans le monde sont mortes des suites d'un empoisonnement accidentel. Cela représente 1,5 décès pour 100 000 personnes, soit une baisse de 33 % depuis 2000.

Les systèmes sanitaires et leur financement

- En 2015, le montant des contributions officielles provenant de l'ensemble des pays donateurs et des organisations multilatérales aux fins de la recherche médicale et des soins de santé de base s'est élevé à 9,7 milliards de dollars, enregistrant une progression nette de 30 % par rapport à 2010. Sur ces 9,7 milliards, 4,3 milliards ont été consentis par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.
- Selon les données disponibles pour la période allant de 2005 à 2015, on compte moins d'un médecin pour 1 000 personnes dans plus de 40 % des pays du monde, et moins de trois infirmières ou sages-femmes pour 1 000 personnes dans la moitié des pays environ. La quasi-totalité des pays les moins avancés est concernée par cette pénurie.

Objectif 4 Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

8. Il faudra redoubler d'efforts pour assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, et en ce qui concerne les populations vulnérables, y compris les personnes handicapées, les populations autochtones, les enfants réfugiés et les enfants pauvres des zones rurales.

- En 2014, à peu près 2 enfants sur 3 dans le monde fréquentaient un établissement primaire ou préscolaire un an avant d'avoir atteint l'âge officiel d'entrée dans l'enseignement primaire. Toutefois, dans les pays les moins avancés, cette proportion n'était que de 4 sur 10.
- En dépit des progrès considérables accomplis au cours des 15 dernières années au niveau mondial, en 2014, les taux nets de scolarisation ajustés s'établissaient à 91 % pour l'enseignement primaire, 84 % pour le premier cycle du secondaire et 63 % pour le deuxième cycle du secondaire. Environ 263 millions d'enfants et de jeunes, dont 61 millions en âge de fréquenter l'école primaire, n'étaient pas scolarisés. Plus de 70 % des enfants non scolarisés en âge de suivre un enseignement primaire ou secondaire vivaient en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud.
- En dépit du fait que jamais autant d'enfants n'ont été scolarisés, beaucoup n'acquièrent pas les savoirs de base en lecture et en mathématiques. Des études récentes sur l'apprentissage ont révélé que, dans 9 des 24 pays que compte l'Afrique subsaharienne et 6 des 15 pays que compte l'Amérique latine pour lesquels des données étaient disponibles à ce sujet, moins de la moitié des élèves arrivés à la fin du cycle de l'enseignement primaire avait atteint le niveau d'aptitudes minimal en mathématiques. Dans 6 pays d'Afrique subsaharienne disposant de données en la matière, moins de la moitié des élèves ayant terminé le cycle de l'enseignement primaire avait atteint le niveau d'aptitudes minimal en lecture.
- D'après une évaluation récente, les questions d'équité constituent un enjeu majeur dans le domaine de l'éducation. Dans tous les pays disposant de données à ce sujet, les enfants issus des 20 % de ménages les plus riches avaient une meilleure maîtrise de la lecture à la fin du cycle primaire et du premier cycle du secondaire que les enfants issus des 20 % de ménages les plus pauvres. Dans la plupart de ces pays, les enfants des zones urbaines avaient une meilleure maîtrise de la lecture que ceux des zones rurales.
- Dans de nombreuses régions du monde, le manque d'enseignants qualifiés et le mauvais état des écoles compromettent la possibilité d'assurer à tous une éducation de qualité. En Afrique subsaharienne, le pourcentage d'enseignants qualifiés dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires est relativement faible (44 %, 74 % et 55 %, respectivement). De plus, la majorité des écoles dans cette région n'ont pas accès à l'électricité ou à l'eau potable.
- D'après des données recueillies auprès de 65 pays en développement, la moyenne du nombre d'écoles ayant accès à des ordinateurs et à une connexion Internet à des fins pédagogiques dépasse les 60 %, au niveau tant primaire que secondaire. Néanmoins, dans plus de la moitié des pays de l'Afrique subsaharienne disposant de données à ce sujet, ce pourcentage est inférieur à 40 %.
- Le montant de l'aide publique au développement (APD) alloué aux bourses d'études a diminué : de 1,2 milliard en 2014, il a été ramené à 1 milliard de dollars en 2015. Les plus grands contributeurs étaient l'Australie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

9. Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, empêchant les femmes et les filles d'exercer leurs droits fondamentaux et compromettant les

perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques devront être faits pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées.

- D'après des données recueillies auprès de 87 pays de 2005 à 2016, 19 % des femmes âgées de 15 à 49 ans affirmaient avoir subi des violences physiques ou sexuelles infligées par un partenaire intime au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Dans les cas les plus extrêmes, ces violences peuvent conduire à la mort. En 2012, près de la moitié des femmes victimes d'homicides volontaires dans le monde avaient été tuées par un partenaire intime ou un membre de leur famille, contre 6 % d'hommes.
- Le nombre de mariages d'enfants diminue, mais pas assez rapidement. Vers 2000, près de 1 femme sur 3 âgées de 20 à 24 ans déclarait s'être mariée avant l'âge de 18 ans. Vers 2015, cette proportion était d'un peu plus de 1 sur 4. Cette diminution est attribuable à la baisse encore plus importante du taux de nuptialité enregistrée durant cette période parmi les filles âgées de moins de 15 ans.
- La pratique préjudiciable de la mutilation génitale féminine a baissé de 24 % depuis l'an 2000 environ. Pourtant, sa prévalence reste élevée dans certains des 30 pays disposant de données représentatives à ce sujet. Une enquête réalisée dans ces pays vers 2015 révèle que plus de 1 fille sur 3 âgées de 15 à 19 ans a subi cette intervention, contre près de 1 sur 2 autour de l'an 2000.
- D'après une enquête réalisée auprès de 83 pays et régions, les femmes consacrent en moyenne plus de trois fois plus de temps que les hommes aux soins et travaux domestiques non rémunérés. Selon les données disponibles, le temps consacré aux tâches domestiques compte pour une part importante des inégalités entre les sexes devant la charge des travaux non rémunérés.
- À l'échelle mondiale, la proportion de femmes occupant des sièges dans les chambres uniques ou basses des parlements nationaux atteignait 23,4 % en 2017, soit à peine 10 points de pourcentage de plus qu'en 2000. Compte tenu de la lenteur des progrès accomplis dans ce domaine, il semblerait qu'un engagement politique plus vigoureux et des mesures et quotas plus ambitieux soient nécessaires pour encourager la participation politique et l'autonomisation des femmes.
- Les femmes sont toujours sous-représentées aux postes de direction. Dans la plupart des 67 pays disposant de données pour la période 2009-2015, moins d'un tiers des postes de cadres supérieurs et intermédiaires étaient occupés par des femmes.
- Tout juste un peu plus de la moitié (52 %) des femmes âgées de 15 à 49 ans, qui sont mariées ou vivent en union libre, prennent leurs propres décisions en matière de sexualité, de méthodes contraceptives et de services de santé. Ce chiffre est tiré de données remontant à 2012 environ, disponibles pour 45 pays dont 43 situés dans des régions en développement.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

10. Il est essentiel de garantir l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement, et de gérer les écosystèmes d'eau douce de manière rationnelle

pour préserver la santé humaine, favoriser la viabilité environnementale et promouvoir la prospérité économique.

- En 2015, 6,6 milliards de personnes (plus de 90 % de la population mondiale) avaient accès à une source d'eau potable améliorée et 4,9 milliards (plus des deux tiers de la population mondiale) à des installations sanitaires améliorées. Dans les deux cas, les personnes qui n'y avaient pas accès vivaient majoritairement dans des zones rurales. Si l'on veut garantir l'accès de tous à des services d'assainissement de base et mettre fin à la pratique dangereuse de la défécation à l'air libre, il faudra rapidement faire de gros progrès dans les zones rurales de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud, de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique subsaharienne.
- L'efficacité de la gestion de l'eau et de l'assainissement dépend de la participation d'un éventail de parties prenantes, y compris les populations locales. Plus de 80 % des 74 pays ayant répondu à une enquête réalisée en 2016-2017 disposaient de procédures clairement définies pour favoriser la participation des utilisateurs et des populations locales à la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- Plus de deux milliards de personnes dans le monde vivent dans des pays soumis à un stress hydrique trop élevé, c'est-à-dire que la proportion d'eau douce prélevée sur l'ensemble des ressources renouvelables en eau douce est supérieure à 25 %. L'Afrique du Nord et l'Asie occidentale sont soumises à des niveaux de stress hydrique de plus de 60 %, ce qui signifie que les risques de pénurie d'eau sont très élevés dans ces régions.
- En 2012, 65 % des 130 pays ayant répondu à une enquête sur la gestion intégrée des ressources en eau ont signalé que des plans de gestion avaient été mis en place au niveau national.
- La part de l'APD consacrée au secteur de l'eau est en augmentation constante depuis 2005, bien qu'elle soit restée relativement stable en proportion du total des versements effectués au titre de l'APD (environ 5 %). En 2015, le montant de l'APD consacré au secteur de l'eau s'établissait à quelque 8,6 milliards de dollars au total, soit une augmentation de 67 % en termes réels par rapport à 2005.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

11. Les progrès accomplis dans tous les domaines de la gestion durable de l'énergie ne sont pas suffisants pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques et atteindre les objectifs fixés en matière d'énergie renouvelable et de rendement énergétique. Des niveaux de financement plus élevés et des engagements politiques plus audacieux seront nécessaires pour obtenir des résultats appréciables dans ce domaine, et les pays devront s'engager à adopter les nouvelles technologies à bien plus grande échelle.

- En 2014, 85,3 % de la population mondiale avait accès à l'électricité, soit une hausse de seulement 0,3 point de pourcentage depuis 2012. Ce qui veut dire que 1,06 milliard de personnes, majoritairement des habitants de zones rurales, n'avaient toujours pas l'électricité. La moitié d'entre elles vivaient en Afrique subsaharienne.
- L'accès à du combustible et à des technologies propres pour la cuisine s'est légèrement amélioré, passant de 56,5 % en 2012 à 57,4 % en 2014. Plus de

3 milliards de personnes, dont la majorité vit en Asie ou en Afrique subsaharienne, cuisinent toujours sans avoir accès à des combustibles propres ou à des technologies plus efficaces.

- La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie a peu progressé entre 2012 et 2014, passant de 17,9 % à 18,3 %. Cette augmentation est surtout due à la part d'électricité renouvelable produite à l'aide des énergies hydraulique, solaire et éolienne. En dépit de leur croissance rapide au cours des dernières années, les énergies solaire et éolienne représentent toujours une part relativement petite du bouquet énergétique. Toute la difficulté est de savoir comment augmenter la part des énergies renouvelables dans les secteurs du chauffage et des transports, qui représentent à eux seuls 80 % du bouquet énergétique mondial.
- De 2012 à 2014, les trois quarts des 20 pays les plus énergivores du monde étaient parvenus à réduire leur intensité énergétique (consommation d'énergie par unité de PIB). Cette baisse s'explique principalement par les rendements plus importants obtenus dans les secteurs des transports et de l'industrie. Néanmoins, cette progression n'est toujours pas suffisante pour atteindre l'objectif visant à doubler le taux d'amélioration des rendements énergétiques au niveau mondial.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

12. Pour parvenir à une croissance économique durable et partagée, il est essentiel d'augmenter la productivité du travail, de réduire les taux de chômage, particulièrement des jeunes, et d'améliorer l'accès aux services financiers et aux avantages sociaux.

- À l'échelle mondiale, le taux moyen de croissance annuelle du PIB réel par habitant s'établissait à 1,6 % en 2010-2015, contre 0,9 % en 2005-2009. Dans les pays les moins avancés, ce taux est passé de 3,5 % en 2000-2004 à 4,6 % en 2005-2009, avant de redescendre à 2,5 % en 2010-2015. La croissance annuelle moyenne du PIB dans ces pays a suivi une tendance analogue : de 7,1 % en 2005-2009, elle est tombée à 4,9 % en 2010-2015, en deçà de la cible des objectifs de développement durable fixée à 7 %.
- À l'échelle mondiale, la productivité du travail (taux de croissance annuel du PIB réel par travailleur) a ralenti, passant d'un taux annuel moyen de 2,9 % en 2000-2008, à 1,9 % en 2009-2016. Cette baisse qui représente une évolution défavorable pour l'économie mondiale, a des effets néfastes sur le niveau de vie et les salaires réels.
- Le taux de chômage mondial était de 5,7 % en 2016, les femmes étant plus susceptibles que les hommes d'être au chômage, quel que soit le groupe d'âge. En 2016, les jeunes étaient presque trois fois plus susceptibles que les adultes d'être au chômage, avec des taux de chômage de 12,8 % et 4,4 %, respectivement. En outre, dans plus de 76 % des pays disposant de données à ce sujet, plus de 1 jeune sur 10 n'étudiait pas ou ne travaillait pas. Dans presque 70 % des pays disposant de données à ce sujet, les jeunes femmes étaient plus susceptibles que les jeunes hommes de se retrouver dans cette catégorie.
- Bien que le nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent soit tombé de 246 millions en 2000 à 168 millions en 2012, le travail des enfants reste un

grave sujet de préoccupation. Plus de la moitié des enfants qui travaillent (85 millions) effectuent des tâches dangereuses et 59 % d'entre eux travaillent dans le secteur agricole. Les résultats obtenus étaient meilleurs pour les filles que pour les garçons : le nombre de filles qui travaillent a diminué de 40 % entre 2000 et 2012, contre 25 % pour les garçons.

- L'accès à des services financiers permet aux particuliers et aux entreprises de s'adapter aux fluctuations de leurs revenus, de gérer les flux de trésorerie, d'accumuler des biens et de faire des investissements productifs. Le taux d'utilisation des guichets automatiques de banque pour accéder à ces services a augmenté de 55 % dans le monde entre 2010 et 2015. Le nombre de succursales de banques commerciales n'a augmenté que de 5 % durant la même période, de plus en plus de personnes accédant aux services financiers en ligne. Au niveau mondial, on comptait en 2015 60 guichets automatiques de banque et 17 succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes. Entre 2011 et 2014, 700 millions d'adultes sont devenus titulaires de comptes en banque et la part d'adultes titulaires d'un compte dans une institution financière est passée de 51 % à 61 %.
- L'aide pour le commerce, après une légère contraction en 2014, a augmenté de 5,4 % en termes réels pour atteindre 53,9 milliards de dollars en 2015. Cette augmentation s'explique par le nouvel élan donné aux engagements pris pour renforcer les infrastructures liées au commerce et par l'appui plus important apporté aux secteurs bancaire et agricole. En 2015, le montant des engagements pris en faveur de l'aide pour le commerce dans les pays les moins avancés a augmenté de 4,3 milliards de dollars, pour atteindre 17,2 milliards. Le Cadre intégré renforcé, qui est un programme d'aide pour le commerce dans ces pays, est entré dans sa deuxième phase en 2016 et sera maintenu jusqu'en 2022. Le montant des engagements pris par les donateurs au titre de ce cadre s'établissait à 55,3 millions de dollars en 2016, et 17,3 millions de dollars ont déjà été versés au fonds d'affectation spéciale.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

13. Malgré une amélioration constante de la production et de l'emploi dans l'industrie manufacturière, il faudra consentir de nouveaux investissements dans les pays les moins avancés pour construire les infrastructures nécessaires et faire en sorte que ces pays doublent la part de ce secteur dans le PIB d'ici à 2030.

- Des services de transport efficaces sont sources d'emplois et de richesses et stimulent le développement économique. En 2015, l'impact économique mondial (tant direct qu'indirect) du transport aérien a été estimé à 2 700 milliards de dollars, soit 3,5 % du PIB mondial. Les volumes en termes de fret et de voyages par avion des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement sont bien moins importants, la part de chaque groupe de pays ne représentant que 1 à 2,7 % du total global.
- L'industrie manufacturière est l'un des principaux piliers du développement économique, de l'emploi et de la stabilité sociale. Au niveau mondial, la valeur ajoutée dans ce secteur en part du PIB est passée de 15,3 % en 2005 à 16,2 % en 2016, année durant laquelle celle par habitant a atteint 4 621 dollars en Europe et en Amérique du Nord, contre environ 100 dollars dans les pays les moins avancés.

- Alors qu'un grand nombre de pays se tournent vers des industries plus efficaces et moins énergivores, leurs émissions de dioxyde de carbone par unité de valeur ajoutée manufacturière enregistrent une tendance générale à la baisse. De 2000 à 2014, l'Europe et l'Amérique du Nord ont réduit l'intensité de leurs émissions de 36 %. Les 10 principaux pays manufacturiers sont parvenus à réduire leurs émissions. Au niveau mondial, on ne constate toutefois pas des tendances aussi prometteuses en la matière, car les pays affichant des émissions généralement plus intenses produisent désormais une part importante de la valeur ajoutée manufacturière mondiale.
- En 2014, les investissements dans la recherche-développement ont atteint 1,7 % du PIB mondial (contre 1,5 % en 2000); par ailleurs, on dénombrait 1 098 chercheurs par million d'habitants dans le monde. Leur nombre variait de 63 dans les pays les moins avancés à 3 500 en Europe et en Amérique du Nord.
- L'aide publique au développement (APD) consacrée aux infrastructures économiques des pays en développement s'élevait à 57 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation de 32 % en termes réels depuis 2010. Les secteurs des transports et de l'énergie en ont été les principaux bénéficiaires (19 milliards de dollars chacun).
- L'industrie manufacturière privilégie de plus en plus des produits technologiquement plus complexes. Alors que les produits de moyenne et haute technologie continuent de dominer la production manufacturière dans les pays industrialisés (où ils contribuent à 80 % environ de la production totale), leur part atteint à peine 10 % dans les pays les moins avancés.
- La couverture de la téléphonie mobile s'est rapidement étendue, permettant aux personnes vivant dans des zones jusqu'alors isolées de rejoindre la société mondiale de l'information. En 2016, 95 % de la population mondiale et 85 % de celle des pays les moins avancés captaient un signal cellulaire mobile.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

14. En matière de réduction des inégalités, les progrès réalisés à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre ont été mitigés. Les pays en développement doivent encore mieux se faire entendre dans les instances de décision des institutions économiques et financières internationales. En outre, si les envois de fonds peuvent s'avérer vitaux pour les familles et les communautés de travailleurs migrants internationaux dans leur pays d'origine, le coût élevé des transferts d'argent continue de les rendre moins avantageux.

- De 2008 à 2013, la consommation ou le revenu par habitant de la frange la plus pauvre de la population (40 %) se sont améliorés plus rapidement que la moyenne nationale dans 49 des 83 pays (représentant trois quarts de la population mondiale) disposant de données.
- Le Fonds monétaire international a récemment réformé ses quotas, portant ainsi la part du vote des pays en développement (définie comme les pays des régions en développement conformément à la classification M49) à 37 % en 2016, contre 33 % en 2010. En dépit de cette hausse, ce pourcentage est encore loin des 74 pour cent que ces pays représentent parmi les membres. Les réformes de la Banque mondiale engagées en 2010 sont encore en cours; toutefois, leur mise en œuvre n'a eu aucune incidence sur la part des droits de

vote dévolue aux pays en développement (38 %) à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement depuis 2000.

- S'agissant des exportations des pays les moins avancés et en développement, les modalités de traitement en franchise et les conditions d'accès favorables ont été élargies. De 2005 à 2015, la part des lignes tarifaires en franchise au niveau mondial concernant les produits en provenance de pays en développement a augmenté, passant de 41 % à 50 %. Quant aux produits originaires des pays les moins avancés, ce pourcentage a enregistré une hausse, de 49 % à 65 %.
- Il reste nécessaire d'aider les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement pour qu'ils puissent tirer profit du développement durable. En 2015, les flux d'apports en capitaux vers ces deux catégories de pays s'élevaient au total à 48 et à 6 milliards de dollars respectivement. Huit pays donateurs ont atteint l'objectif de 0,15 pour cent du revenu national brut (RNB) en ce qui concerne l'APD en faveur des pays les moins avancés.
- Le coût généralement élevé des transferts limite quelque peu les avantages de l'envoi de fonds par les travailleurs migrants internationaux. En moyenne, les services postaux et les prestataires de transferts monétaires retiennent plus de 6 % du montant versé et les banques commerciales 11 %. Ces deux pourcentages sont nettement supérieurs à l'objectif de 3 %. Si les technologies nouvelles ou améliorées, telles que les cartes prépayées et les moyens offerts par les opérateurs de téléphonie mobile, réduisent les frais d'envoi d'argent dans le pays d'origine (entre 2 % et 4 %), elles ne sont pas encore disponibles ou utilisées à grande échelle dans le cadre d'un grand nombre de circuits d'envois de fonds.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

15. Au cours des dernières décennies, le monde a enregistré une croissance urbaine sans précédent. En 2015, près de 4 milliards de personnes – 54 % de la population mondiale – vivaient dans des villes. Elles devraient être 5 milliards environ d'ici à 2030. L'urbanisation rapide a entraîné des problèmes considérables, dont une augmentation du nombre de personnes vivant dans des taudis, une intensification de la pollution atmosphérique, des services et des infrastructures de base inadaptés, et un étalement urbain non planifié, qui rendent également les villes plus vulnérables aux catastrophes. Il convient d'améliorer l'aménagement urbain afin que les espaces urbains de ce monde soient davantage ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. En mai 2017, 149 pays élaboraient des politiques urbaines nationales.

- Dans les pays en développement, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles est passée de 39 % en 2000 à 30 % en 2014. Les quelques progrès réalisés n'ont pas empêché un accroissement continu du nombre de citoyens vivant dans des bidonvilles, entre autres en raison d'une urbanisation galopante, de la croissance démographique et de l'absence de politiques foncières et de logement adéquates. Selon des estimations, environ 880 millions de citoyens vivaient dans des taudis en 2014, contre 792 millions en 2000.
- Compte tenu de la migration croissante vers les zones urbaines, les villes élargissent généralement leurs frontières géographiques pour accueillir de nouveaux habitants. De 2000 à 2015, dans l'ensemble des régions du monde,

l'extension des terres urbaines a été plus importante que la croissance de la population urbaine. En conséquence, les villes perdent en densité au gré de leur développement, l'étalement urbain non planifié mettant à mal les modèles d'urbanisation plus durables.

- L'élimination et la gestion des déchets solides en toute sécurité comptent parmi les services les plus indispensables en matière d'environnement urbain. Les déchets solides non collectés bloquent les drains, provoquent des inondations et peuvent entraîner la propagation des maladies transmises par l'eau. Il ressort de données transmises par des villes de 101 pays entre 2009 et 2013 que 65 % de la population urbaine bénéficiaient de services d'enlèvement des déchets municipaux.
- La pollution atmosphérique constitue un risque majeur en matière de santé de l'environnement. En 2014, 9 citoyens sur 10 ont respiré de l'air dont la qualité n'était pas conforme aux normes de sécurité établies par l'OMS.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

16. L'objectif 12 exige la mise en place d'un cadre national solide dans les plans nationaux et sectoriels pour assurer des modes de consommation et de production durables, ainsi que des pratiques commerciales pérennes et un comportement viable de la part des consommateurs. Par ailleurs, les normes internationales régissant la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux doivent être respectées.

- Le découplage de la croissance économique et des ressources naturelles est fondamental pour le développement durable. Toutefois, les statistiques mondiales font ressortir une aggravation de la situation : la consommation matérielle nationale (la quantité totale de ressources naturelles utilisée dans les processus économiques) a augmenté de 2000 à 2010, de 1,2 kg à 1,3 kg par unité de PIB. La consommation matérielle intérieure totale a enregistré une tendance similaire au cours de la même période, passant de 48,7 à 71,0 milliards de tonnes. Cette augmentation résulte en partie de la consommation accrue de ressources naturelles dans le monde entier, en particulier en Asie de l'Est.
- Les pays continuent de s'attaquer aux problèmes liés à la pollution de l'air, de l'eau et du sol ainsi qu'à l'exposition à des substances chimiques toxiques, en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement. La quasi-totalité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont parties à l'une au moins de ces conventions. Les obligations qu'elles imposent contraignent les pays à communiquer régulièrement des données et des informations sur les déchets dangereux, les polluants organiques persistants et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Toutefois, de 2010 à 2014, seules 57 % des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, 71 % des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et 51 % des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants se sont conformées à ces obligations. Toutes les Parties ont communiqué des données concernant le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

17. Selon la Déclaration sur l'état du climat mondial en 2016 de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le réchauffement de la planète s'est poursuivi en 2016 et a atteint un nouveau record, la température ayant augmenté de 1,1°C par rapport à l'époque préindustrielle. La majeure partie de la planète a été exposée à la sécheresse, aggravée par le phénomène El Niño. L'OMM a par ailleurs noté dans cette déclaration que la superficie de la glace de mer avait atteint un minimum de 4,14 millions de kilomètres carrés en 2016, soit la deuxième étendue la plus faible mesurée. La teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère a aussi enregistré un niveau record de 400 parties par million cette année-là. Afin d'atténuer les changements climatiques et leurs répercussions, il faudra mettre à profit la dynamique créée par l'Accord de Paris sur les changements climatiques, entré en vigueur le 4 novembre 2016. Il s'agit de redoubler d'efforts pour renforcer la résilience et limiter les aléas climatiques et les catastrophes naturelles liées au climat.

- Les Parties à l'Accord de Paris sont tenues d'établir, de communiquer et d'actualiser les contributions déterminées au niveau national successives, lesquelles tiennent compte des mesures officielles que prennent les pays pour lutter contre les changements climatiques et de leur contribution à l'action mondiale pour le climat. Le 20 avril 2017, 143 Parties avaient ratifié l'Accord et 137 (136 pays et la Commission européenne) d'entre elles avaient soumis leurs premières contributions au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- Au 20 avril 2017, sept pays en développement avaient finalisé et présenté la première version du plan d'adaptation national qu'ils comptaient mettre en œuvre face aux changements climatiques.
- Les pays industrialisés se sont engagés à réunir ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 afin de satisfaire aux besoins des pays en développement liés au climat et à maintenir une telle aide jusqu'en 2025. Les premières initiatives en matière de mobilisation de ressources pour le Fonds vert pour le climat ont permis de lever 10,3 milliards dollars. Les pays développés parties sont vivement encouragés à renforcer leur soutien financier.
- Le nombre de décès consécutifs à des catastrophes naturelles continue d'augmenter, bien que les stratégies de réduction des risques de catastrophes soient appliquées de manière plus efficace. Entre 1990 et 2015, plus de 1,6 million de personnes ont péri dans des catastrophes naturelles qui ont eu un écho international.
- De nombreux pays ont commencé à mettre en place des stratégies nationales et locales de prévention des catastrophes. En 2014–2015, la plupart des pays ayant présenté un rapport ont indiqué que les études d'impact sur l'environnement, la législation sur les zones protégées, les projets et programmes d'adaptation aux changements climatiques, et la planification intégrée avaient largement contribué à réduire les facteurs de risque sous-jacents.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

18. Les effets de plus en plus néfastes des changements climatiques (notamment l'acidification des océans), la surpêche et la pollution marine remettent en cause les progrès récemment réalisés dans la protection de certaines parties des océans de la planète.

- Les tendances mondiales indiquent une détérioration continue des eaux côtières imputable à la pollution et à l'eutrophisation (à savoir un excès de nutriments dans l'eau résultant généralement des eaux de ruissellement, qui provoque une prolifération des végétaux et la disparition de la vie animale par manque d'oxygène). Sur les 63 grands écosystèmes marins évalués dans le cadre du Programme d'évaluation des eaux transfrontalières, 16 % (situés essentiellement en Europe occidentale, en Asie du Sud et de l'Est ainsi que dans le Golfe du Mexique) figurent dans les catégories « risque élevé » ou « risque très élevé » concernant l'eutrophisation côtière.
- L'acidification des océans est étroitement liée à l'évolution de la chimie des carbonates dans les eaux, laquelle peut fortement fragiliser les coquilles et les squelettes d'un grand nombre d'espèces marines (dont les coraux formateurs de récifs et les mollusques à coquille). Des études de l'acidité du milieu marin en pleine mer et dans des sites côtiers du monde entier ont montré que les niveaux actuels se situaient souvent en dehors des limites préindustrielles.
- La surpêche réduit la production alimentaire, provoque le dysfonctionnement des écosystèmes et réduit la biodiversité. La proportion des stocks halieutiques mondiaux restant à des niveaux durables sur le plan biologique est passée de 90 % en 1974 à 68,6 % en 2013. La tendance s'est toutefois ralentie et semble s'être stabilisée de 2008 à 2013.
- La pêche artisanale est confrontée à d'énormes difficultés. En conséquence, près de 70 pour cent des répondants à une enquête représentant 92 pays et l'Union européenne ont adopté ou élaboré des règlements, des politiques, des lois, des plans ou des stratégies ciblant ce type de pêche.
- Lorsqu'elles sont gérées efficacement et disposent de ressources suffisantes, les zones marines protégées sont des mécanismes essentiels pour la sauvegarde de la vie océanique. En 2017, les zones protégées couvrent 13,2 % des milieux marins sous juridiction nationale (jusqu'à 200 milles marins des côtes), 0,25 % de ceux qui se trouvent au-delà et 5,3 % de la superficie totale des océans.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

19. Les progrès accomplis dans la préservation et l'exploitation durable des espèces et écosystèmes terrestres sont irréguliers. Les forêts disparaissent plus lentement et des efforts continuent d'être faits pour les gérer plus durablement et pour mieux protéger les zones riches en biodiversité. Toutefois, les tendances à la baisse de la productivité des terres, l'appauvrissement de la biodiversité, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages demeurent de graves sujets de préoccupation.

- Le rythme des pertes nettes de superficie boisée continue de ralentir et les réserves en biomasse forestière par hectare se maintiennent. Davantage de forêts sont protégées et les programmes de gestion à long terme ainsi que les régimes de certification volontaires couvrent de plus en plus de zones. De 2010 à 2015, le taux des pertes annuelles nettes de zones forestières était, à l'échelle mondiale, inférieur à la moitié de celui des années 1990. La proportion de zones forestières est passée de 31,6 % en 1990 à 30,8 % en 2010 et 30,6 % en 2015.
- Quinze pour cent des terres sont actuellement protégées, mais cette proportion ne couvre pas tous les domaines riches en biodiversité. La protection des zones clefs pour la biodiversité est indispensable au renforcement de la gestion des ressources naturelles et à la préservation de la diversité biologique. Entre 2000 et 2017, la part moyenne de la surface protégée en raison de sa riche biodiversité au sein des espaces terrestres, des réserves d'eau douce et des zones montagneuses est passée, respectivement, de 35 % à 47 %, de 32 % à 43 %, et de 39 % à 49 %.
- Au début de l'année 2017, 76 % des zones montagneuses du monde étaient couvertes de végétation, qu'il s'agisse de forêts, d'arbustes, d'herbes ou de terres agricoles. C'est en Asie centrale que l'on trouve le moins de végétation dans les zones montagneuses (31 %) et en Océanie que l'on en trouve le plus, à l'exception de l'Australie et la Nouvelle-Zélande (98 %).
- De 1998 à 2013, la productivité d'environ un cinquième des terres émergées du globe couvertes de végétation a présenté des tendances à la baisse de façon persistante. L'Amérique du Sud et l'Afrique sont les continents les plus touchés. En effet, dans certains cas, les stades avancés de dégradation des terres provoquent un phénomène de désertification dans les zones arides, notamment les prairies et les pâturages. La dégradation des sols et des terres vient saper le développement et miner la sécurité dans tous les pays. Il est crucial d'inverser les effets de la dégradation des terres et de la désertification au moyen d'une gestion durable des terres afin d'améliorer les conditions et les moyens d'existence de plus d'un milliard de personnes actuellement menacées.
- L'appauvrissement de la biodiversité se poursuit à un rythme alarmant selon l'indice de la Liste rouge. Du fait de la menace croissante que constituent le changement climatique et ses effets inhérents sur l'environnement local, les coraux se retrouvent plus rapidement que toutes les autres espèces recensées en danger d'extinction. La chytridiomycose est une autre source de préoccupation majeure et décime de nombreuses espèces d'amphibiens dont le risque d'extinction se trouve accru.
- Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages continuent d'entraver les efforts de préservation. Le commerce illicite d'espèces sauvages fluctue rapidement et, partant, il est difficile à percer. La demande d'un quelconque produit peut enfler rapidement, avant que la communauté internationale ne soit en mesure de réagir. En 2013, les défenses d'éléphant, le bois de rose et les cornes de rhinocéros représentaient plus de 60 % du total des saisies de produits issus de la vie sauvage, faune et flore (bois).
- La communauté internationale est attachée à la préservation de la biodiversité. Deux accords internationaux visent à partager de façon juste et équitable les avantages de l'utilisation des ressources génétiques. En avril 2017, 144 pays ont ratifié le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et 96 pays ont ratifié le Protocole de Nagoya sur

l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

- En 2015, l'aide publique au développement bilatérale consacrée au maintien de la biodiversité s'est élevée à 8,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 39 % en termes réels par rapport à 2014.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

20. Si l'on a recensé davantage de conflits violents ces dernières années, le nombre d'homicides a lentement reculé et davantage de citoyens dans le monde accèdent plus facilement à la justice. Quelques conflits armés de forte intensité provoquent de nombreuses victimes parmi les civils. L'instauration de la paix et de la justice ainsi que la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives progressent de façon inégale selon les régions et à l'intérieur de celles-ci.

- En 2015, le nombre de victimes d'homicide volontaire dans le monde s'est établi entre 5,2 et 6,7 personnes pour 100 000. Si le taux de meurtre a faibli au cours des dix dernières années, le risque d'être victime d'homicide volontaire est plus grand pour les habitants de certains pays d'Amérique latine et d'Afrique sub-saharienne.
- Certaines formes de violence contre les enfants perdurent. C'est le cas notamment des châtiments corporels et psychologiques administrés au nom de la discipline. Les données disponibles pour la période 2005-2016 montrent que, dans 76 pays (dont la plupart sont des pays en développement), environ 8 enfants sur 10 âgés de 1 à 14 ans ont régulièrement subi une agression psychologique ou une forme de châtiment corporel.
- De solides progrès ont été faits dans la détection des victimes de la traite des personnes, comme en témoigne le nombre croissant de victimes détectées au cours des dix dernières années. À l'échelle mondiale, on a recensé en 2014 davantage de femmes et de filles que d'hommes et de garçons parmi les victimes de la traite. Toutefois, le nombre de femmes et de filles a lentement reculé, passant de 84 % en 2004 à 71 % en 2014. Si la part des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle a diminué, la proportion des victimes soumises au travail forcé a augmenté. Environ 28 % de toutes les victimes de la traite détectées en 2014 étaient des enfants, les filles étant plus nombreuses que les garçons (la proportion étant respectivement de 20 % et de 8 % sur l'ensemble des victimes).
- La violence sexuelle est peut-être l'une des violations des droits de l'enfant les plus préoccupantes qui soient. Le silence des victimes et le manque de données comparables nous empêchent de mesurer toute l'étendue du problème. Les informations recueillies dans 35 pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire montrent que la proportion de femmes âgées de 18 à 29 ans ayant subi des violences sexuelles pour la première fois avant l'âge de 18 ans est variable, allant de 0 % à 16 %.
- L'on peut déduire des taux de détention provisoire que les progrès enregistrés en matière de respect de l'état de droit et d'accès à la justice ont été lents. À l'échelle mondiale, la proportion de personnes placées en détention sans avoir été condamnées pour une infraction demeure quasiment inchangée, passant de 32 % du total des détenus entre 2003 et 2005 à 31 % entre 2013 et

2015. Ces chiffres laissent à penser que les systèmes judiciaires n'ont pas réalisé de progrès notables en vue d'assurer un procès équitable et transparent aux détenus.

- Les fonctionnaires corrompus tirent profit de la nature opaque, contraignante et inefficace des réglementations et des procédures pour soutirer des pots-de-vin et des paiements officieux. En 2015, plus de 18 % des entreprises du monde entier ont déclaré qu'il leur a été demandé au moins une fois de verser un pot-de-vin. Parmi elles, 25 % étaient implantées dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) contre 4 % dans des pays à revenu élevé.
- Afin de fournir un socle solide pour le développement, les budgets établis par les gouvernements doivent être complets, transparents et réalistes. Si, dans près de deux pays sur trois, les dépenses se situaient dans une fourchette de 10 % supérieure aux prévisions du budget initial, dans plus d'un pays sur sept, elles étaient supérieures d'au moins 15 %. Néanmoins, le budget est devenu de plus en plus fiable au fil du temps, et une amélioration a été constatée dans 8 pays sur 10 en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique.
- L'enregistrement des naissances est un premier pas vers la protection des droits individuels et la garantie de l'accès à la justice et aux services sociaux pour chacun. Si, dans de nombreuses régions, l'enregistrement des naissances est universel ou quasi universel, la moyenne mondiale est de 71 %, selon les données disponibles recueillies entre 2010 et 2016. Moins de la moitié (soit 46 %) de tous les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne ont un acte de naissance.
- La législation visant à défendre la liberté de l'information n'a cessé de progresser, mais la lenteur ou l'inefficacité de la mise en œuvre des lois pertinentes demeure un sujet de préoccupation. Plus de 110 pays ont adopté des lois et des politiques sur la liberté de l'information. Toutefois, selon les évaluations d'experts, la législation de 47 de ces pays ne prévoit pas de dispositions claires quant aux exceptions à ce droit, tandis que 47 pays n'ont pas élaboré suffisamment de dispositions concernant l'information du public.
- Les institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'homme jouent un rôle primordial et veillent à ce que les États honorent leurs obligations en matière de droits de l'homme et à ce que personne ne soit laissé de côté. À la fin de 2016, 37 % des pays avaient mis en place une institution nationale de défense des droits de l'homme conforme aux normes arrêtées au niveau international (Principes de Paris), et 57 % des pays avaient fait l'objet d'un examen par les pairs.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

21. En dépit de certaines évolutions positives, il importe de s'engager plus fermement en faveur du partenariat et de la coopération afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il faudra pour ce faire adopter des politiques cohérentes, instaurer un environnement favorable à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs et revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

Finances

- En 2016, le montant net de l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE a augmenté de 8,9 % en termes réels pour atteindre un nouveau sommet de 142,6 milliards de dollars. En 2016, l'APD représentait 0,32 % du revenu national brut des pays membres, contre 0,30 % en 2015. L'augmentation de l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs a fait grimper le total. Quoi qu'il en soit, compte non tenu de l'aide aux réfugiés, les contributions ont augmenté de 7,1 %. En 2016, l'Allemagne a rejoint les cinq autres pays (Danemark, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède) ayant atteint l'objectif fixé par l'ONU et visant à consacrer 0,7 % ou plus de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.
- Les envois de fond par les migrants internationaux dans leur pays d'origine sous forme de virement privé ou de rémunération de salariés ont des répercussions sensibles sur les familles, les communautés et les pays. Selon les dernières estimations, en 2016, le total des envois de fonds a atteint 575 milliards de dollars, dont 75 % (soit 429 milliards de dollars) étaient destinés à des pays en développement.

Informatique et communications

- Le manque cruel de moyens financiers et d'infrastructures en matière de services à haut débit fixe touche toujours une grande partie du monde en développement. En 2016, le taux de pénétration des réseaux fixes à large bande atteignait 30 % dans les régions développées, mais seulement 8,2 % dans les régions en développement et 0,8 % dans les pays les moins avancés. Dans les régions développées, environ 80 % de la population a accès à Internet, contre 40 % dans les régions en développement et 15 % dans les pays les moins avancés. En 2016, à l'échelle mondiale, le taux d'utilisatrices était de 12 % inférieur au taux d'utilisateurs. L'écart entre les sexes est encore plus grand dans les pays les moins avancés (31 %).

Renforcement des capacités

- Le montant total de l'aide public au développement consacré au renforcement des capacités et à la planification nationale s'établissait à 21 milliards de dollars en 2015. Ce montant représentait 19 % de l'aide totale distribuée par secteur; cette proportion se maintient depuis 2010. L'Afrique subsaharienne a reçu 5,6 milliards de dollars et l'Asie du Sud et l'Asie centrale ont quant à elles reçu 4,2 milliards de dollars. Les principaux secteurs ayant bénéficié d'un financement sont l'administration publique et les secteurs de l'environnement et de l'énergie, auxquels un total de 8,2 milliards de dollars a été attribué.

Commerce

- Au cours des 15 dernières années, la part des régions en développement dans le commerce international a augmenté, la proportion de leurs exportations mondiales étant passées de 31,1 % en 2001 à 44,6 % en 2015. En outre, l'ensemble des régions en développement a continué de présenter un excédent commercial vis-à-vis du reste du monde. Toutefois, la part des pays les moins avancés dans les exportations de marchandises à l'échelle mondiale a diminué, passant de 1,1 % à 0,9 % entre 2011 et 2015. Une grande partie de ce changement est imputable à la chute des prix des produits de base.

- En 2015, les droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux importations en provenance des pays les moins avancés sont restés stables (0,9 % pour les produits agricoles, 6,5 % pour les vêtements et 3,2 % pour les textiles). Quant aux droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux importations en provenance des pays en développement, ils se sont dans l'ensemble maintenus au même niveau.

Questions structurelles

- En 2016, 125 pays ont participé à des activités de suivi de l'efficacité du développement pilotées par des pays, ce qui témoigne de leur attachement au renforcement de la réalisation des objectifs de développement durable et des partenariats multipartites. 54 de ces pays ont signalé que des progrès d'ensemble avaient été accomplis vers la concrétisation de ces engagements. Ce sont les propres cadres de résultats des pays qui ont été utilisés pour définir 83 % des nouvelles interventions appuyées par les pays donateurs en 2016.

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- Plus de la moitié des pays ou régions (81 pays sur 154) pour lesquels on dispose d'informations mettaient en œuvre des plans nationaux de statistiques en 2016. Toutefois, seuls 37 pays ou régions sur 83 ayant présenté des données pertinentes étaient dotés d'une législation nationale en matière de statistiques conforme aux dix Principes fondamentaux de la statistique officielle.
- En 2014, les pays en développement ont reçu un soutien financier de 338 millions de dollars à affecter aux statistiques. Ce montant a constitué une hausse de près de 2,9 % par rapport à 2010, mais n'a représenté que 0,18 % du total de l'aide publique au développement. Afin de répondre aux besoins en matière de données découlant des objectifs de développement durable, les pays en développement auront besoin d'un soutien financier annuel d'environ un milliard de dollars provenant des donateurs et de sources de financement interne.
- Les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données ventilées nécessaires à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et programmes de développement. Entre 2007 et 2016, 89 % des pays ou régions du monde ont procédé à au moins un recensement de ce type, mais 25 pays ou régions ne disposent pas d'une telle source de données qui est fondamentale.
- Entre 2010 et 2015, dans plus de la moitié (soit 56 %) des pays ou régions du monde (138 pays sur 246), au moins 90 % des naissances ont été enregistrées. En Afrique subsaharienne, seuls 8 pays sur 53 ont atteint ce niveau. Au cours de la même période, dans 144 pays ou régions du monde (soit 59 %), au moins 75 % des décès ont été enregistrés. En Afrique subsaharienne, seuls 9 pays sur 53 ont atteint ce niveau. Même dans les pays dotés d'un système d'état civil effectif, l'enregistrement des naissances et des décès ainsi que la communication exhaustive de statistiques d'état civil restent un problème.